

LOU PASSADOU

 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"



Violette du mont Cenis



Myosotis des Alpes



Pavot du Groenland



Gentiane printanière

*Fleurs de la partie sommitale
du Mont-Ventoux*

Noël à Bédoin le 19 et 20 décembre dernier



Lumières de fête, musique, chants de Noël et tant de bonnes choses à partager ! C'était au cœur de notre village les 19 et 20 décembre dernier. Des animations et des surprises, distribution de goûters aux enfants des écoles par les parents, stand photos, jeux de lumière et marrons chauds ont ravi petits et grands.

L'association sportive des All Stars a orchestré un fabuleux spectacle avec l'arrivée surprise du père Noël descendant du ciel sous les flocons de neige !

Le samedi un marché de Noël regroupant une trentaine d'exposants installés sur la place de la Vigneronne a été inauguré par Monsieur le Maire. Un spectacle suivi d'un goûter a été servi aux enfants dans une ambiance musicale assurée par le groupe « Cartoon show ».

Les Cavaliers de la Louvière proposaient tout au long de la journée des promenades en calèche. Le soir, chants de Noël et dégustation des 13 desserts ont clôturé ce week-end d'émerveillement.

Merci à tous, associations, bénévoles et participants. Nous espérons faire encore mieux l'année prochaine.

Morgane CHAPOT

Grand Prix amical de ski des élus, chefs d'entreprise et journalistes, dimanche 8 mars

La saison d'hiver s'est terminée en beauté au Chalet Reynard, la station de ski Ventoux Sud qui a enregistré cette année une belle fréquentation.

Sous le soleil et sur une neige qui offrait une bonne glisse, la 4^{ème} édition du Grand prix amical de ski des élus du Vaucluse, des chefs d'entreprise et des journalistes s'est déroulée dans des conditions excellentes.

Organisée à l'initiative de Luc Reynard et de la Municipalité de Bédoin, cette manifestation sportive a été rendue possible grâce à la collaboration active de l'association qui gère bénévolement la station Ventoux Sud.

Nous remercions ici chaleureusement son Président, Didier Pèbre et tous ceux qui ont contribué à son succès notamment pour le damage des pistes, le traçage du slalom, le chronométrage ou la fourniture des banderoles et dossards. La sécurité était assurée comme d'habitude par les pompiers-secouristes du Centre de secours de Bédoin.



La réussite fut totale puisque tous les participants ont franchi sans encombre la cellule de la ligne d'arrivée.

La remise des prix par Luc Reynard et Max Raspail, conseiller général, s'est déroulée au cours d'un apéritif qui a réuni participants et accompagnateurs dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Les prix décernés ont récompensé :

- la descente dames (1^{ère} : Sabine de Menthon, conseillère municipale à Suzette)
- la descente messieurs de + 50 ans (1^{er} : Didier Pèbre)
- la descente messieurs de - 50 ans (1^{er} : Fabien Olivieri, conseiller municipal à Flassan)

Des prix spéciaux ont ensuite été remis avec humour aux vainqueurs par catégorie de participants : 1^{er} maire, 1^{er} directeur des hôpitaux, 1^{er} surfeur, 1^{er} journaliste, 1^{er} chef d'entreprise, etc., avant de déjeuner au Chalet Reynard dont l'accueil et la table ont été appréciés par les nombreux convives.

E ditorial

J'évoquerai d'abord avec émotion le souvenir de nos deux agents et amis décédés, Frédéric et Stéphane, qui restent bien présents dans notre mémoire.

La fin de l'hiver coïncide pour nous avec l'élaboration du budget annuel, acte essentiel de la vie communale puisqu'il définit les objectifs que nous nous fixons annuellement. Présenté au Conseil Municipal qui l'a voté le 26 mars dernier il est le fruit d'un sérieux travail de concertation et d'arbitrage au sein de la majorité municipale.



Si les taux d'imposition communaux restent inchangés comme depuis 2001, la diminution continue des dotations de l'Etat, qui se poursuivra, en même temps que le transfert sur la commune de nouvelles charges obligatoires sans compensation financière équivalente, mettent un frein à nos ambitions en matière d'investissement.

Soucieux de maintenir un service public de qualité pour tous les habitants de Bédoin, nous sommes cependant particulièrement attentifs aux enfants et aux jeunes qui représentent pour nous l'avenir, ainsi qu'aux anciens et aux personnes atteintes dans leur intégrité physique, qui en ont le plus besoin. La mise en place des activités périscolaires liée à la réforme des rythmes scolaires se poursuivra donc, de même que le développement des activités de loisirs pour les jeunes. C'est un effort financier important pour la commune.

Le projet de construction de la maison de santé pluri-professionnelle (M.S.P.), complétant la mise en chantier d'un nouvel EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 70 places, permettra de regrouper des professionnels de santé et d'accueillir de nouveaux praticiens dont l'absence nous fait cruellement défaut. Les études de réalisation sont en cours et devraient se poursuivre par l'ouverture du chantier en 2016.

D'autres projets requièrent également notre attention :

- des acquisitions foncières pour préparer la création d'une zone d'activité artisanale en liaison avec la commune de Crillon le-Brave et la CoVe ;
- la création d'un boulodrome sur le terrain prévu à cet effet, route de Crillon, qui permettra de programmer en 2016 le réaménagement et l'embellissement de la place des Frères Provane, depuis le rond-point de l'Office de Tourisme jusqu'au monument aux Morts ;

Je ne cite que pour mémoire tous les autres chantiers, pourtant importants, qui se terminent et contribuent à l'amélioration de notre quotidien : reconstruction des remparts, aménagements de voiries et de pluviaux, réhabilitation de calades et de placettes dans le village etc...

Avec la belle saison, Bédoin se prépare à accueillir touristes et cyclistes nombreux, qui vont contribuer activement à l'animation de notre village mais aussi à son expansion avec les retombées économiques et financières qu'ils génèrent. Sachons donc nous accommoder avec le sourire de cette agitation saisonnière qu'il nous appartient de réguler, et ne courons pas le risque de les voir partir ailleurs où ils seraient mieux accueillis.

Je vous souhaite un beau printemps, et une bonne saison touristique et vous assure de notre engagement à votre service

Luc REYNARD et le Conseil Municipal



« La commune s'est dotée d'un flash-code pour accéder directement au site www.bedoin.fr et à sa version mobile via votre smartphone ou votre tablette : alors flashez Bédoin Mont-Ventoux ! »

Chantal BLANC

Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 78 - Avril 2015 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*
Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : Mairie de Bédoin - Corinne WOTTIN - Jean-Luc BLATIERE
Jean-Charles GAUDIN - Suivi de Fabrication : Nathalie EYMERÉ

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Comptes-rendus du Conseil Municipal	4-5-6
Le budget municipal	7
Les travaux à Bédoin	8-9
La vie à Bédoin	10-14
La vie associative	15
État-civil, Garde des médecins, Bienvenue	16

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Présents : Luc REYNARD, Chantal BLANC, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Colette LECLERQ, Gilberte LEVY-CONSTANT, Michèle MASSENDÈS, Nathalie REYNARD, Béatrice ROUX, Janine TREVILY, Gilles BERNARD, Patrick CAMPON, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Denis FORT, Jean-Marc PETIT, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Patrick ROSSETTI, Dominique ROUYER.

Absents représentés : Michel DELL'INNOCENTI, Christiane MAHLER, Blandine RASSELLET.

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité

n° 1 : Décisions modificatives du budget principal de la commune

Ces décisions concernent :

- l'affectation d'un crédit supplémentaire de 85 000 € pour la réalisation de puviaux (chemin de Beaumont). Ces crédits sont couverts par un transfert de 68 000 € provenant du compte dépenses imprévues et de 17 000 € provenant du solde disponible sur l'opération voirie ;
- l'affectation d'un crédit supplémentaire de 50 000 € pour la réfection des remparts, couvert par un transfert de crédits disponibles sur l'opération acquisition foncière ;
- l'affectation d'un crédit de 1 500 € pour l'acquisition de mobilier, couvert par un transfert depuis les dépenses imprévues ;
- l'affectation d'un crédit de 25 000 € pour les études sur la création de la maison de santé pluri-professionnelle (M.S.P.), couvert par un transfert de crédits disponibles sur les acquisitions foncières.

n° 2 : Décisions modificatives sur le budget annexe « exploitation forestière »

Cette modification porte sur l'affectation d'un crédit de 20 000 € pour la réhabilitation de la citerne et du Jas du Temple, couvert par un transfert équivalent en investissement de crédits disponibles en fonctionnement.

n° 3 : Acquisitions foncières

Cinq parcelles numérotées section F 1002, 1005, 1006, 1007, 1029 font l'objet d'une acquisition amiable ; elles portent sur 5360 m² et représentent un montant de 26 800 € soit 5 € le mètre carré. Ces terrains sont acquis pour permettre à la commune de réaliser les équipements nécessaires à son développement économique.

n° 4 : Renouvellement de la convention avec Habitat et Développement 84 (HD 84) pour l'opération rénovation de façades

Cette délibération porte sur le renouvellement pour une durée de 36 mois du contrat d'intervention existant avec HD 84 et sur l'autorisation de solliciter auprès

du Conseil Général l'attribution de subventions pour la poursuite de l'opération façades.

n° 5 : Convention pour une période transitoire entre l'Etat et la Commune pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Au 1^{er} juillet 2015 la Préfecture (Direction Départementale du Territoire - D.D.T) n'assurera plus l'instruction des actes d'urbanisme pour notre commune, cette charge étant transférée à l'Intercommunalité.

En attendant et pour une période transitoire, la D.D.T. n'ayant plus les moyens d'instruire les dossiers concernant notre commune, une convention passée avec la D.D.T définit l'assistance juridique temporaire et gratuite mise à la disposition de la commune pour pallier cette situation.

n° 6 : Instruction des autorisations de droit des sols

Mise en place d'une convention avec la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat-Venaissin pour la création au sein de la CoVe d'un service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 16 mars 2015.

n° 7 : Travaux de sauvegarde de l'Eglise : résiliation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage faite au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V)

En décembre 2009, le Conseil Municipal de Bédoin a confié ce mandat de maîtrise d'ouvrage au S.M.A.E.M.V. Cette convention concernait la poursuite des travaux sur le côté Est de l'église. Vu l'absence de commencement d'exécution des travaux, et la nécessité de faire procéder au préalable à une étude de diagnostic et en accord avec le Président du S.M.A.E.M.V. il est décidé de résilier sans indemnité cette convention.

n° 8 : Rénovation du Jas du Temple, plan de financement et demande de subventions

Ce projet initié en 2011 prévoyait un financement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 50 % d'une dépense évaluée à 35 000 € H.T.

L'entreprise retenue pour effectuer ces travaux s'étant désistée, la consultation a été déclarée infructueuse et l'Association APARE Environnement a déposé une proposition à hauteur de 48 937 € sans taxe. Il est décidé de demander au FEADER de prolonger de 6 mois le délai prévu pour la réalisation des travaux qui devaient être achevés au 31.12.2014 et de demander au Département (Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement) de concourir au financement de l'opération à hauteur de 10 000 €

n° 9 : Coupes de bois 2015, proposition de vente publique par appel d'offres

Cette vente concerne six parcelles de résineux, telle que proposée par l'O.N.F pour

la campagne 2015.

n° 10 : Approbation du contrat enfance-jeunesse intercommunal conclu avec la C.A.F et la M.S.A pour la période 2014-2017

Cette convention qui porte sur le volet enfance (enfant de moins de 6 ans) définit pour la période 2014-2017 les orientations et les engagements pris par la CoVe, la C.A.F. et la M.S.A.. Elle s'applique à toutes les communes membres de la CoVe.

n° 11 – Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) « Les aventuriers du Ventoux »

L'A.L.S.H fonctionne en accueil périscolaire (avant et après l'école, le mercredi et pour les temps d'activité périscolaire), ainsi qu'en accueil extra-scolaire pendant les vacances. Pour tenir compte de la réforme des rythmes scolaires, il est prévu de modifier le règlement intérieur de l'A.L.S.H. afin de prendre en compte l'ouverture de la structure en temps scolaires, le mercredi après-midi, et de proposer aux familles des modalités de règlement plus étendues.

n° 12 : Loto des Ecoles - attribution de bons-cadeau

Comme chaque année, la Commune, sollicitée pour participer au loto des écoles, alloue à chacune des deux écoles, deux bons-cadeaux d'une valeur unitaire de 60 € TTC, utilisables dans les commerces de la commune qui souhaitent s'associer à cette opération.

n° 13 : Temps d'activité périscolaire, rémunération des vacances et des heures supplémentaires effectuées par des enseignants

Pour la mise en œuvre des temps d'activité périscolaire il est fait appel à des enseignants, fonctionnaires de l'Education Nationale, pour des tâches de surveillance ou d'encadrement. Ces heures leur sont rémunérées sur la base d'un tarif d'une heure d'enseignement ou de surveillance dont le tarif précis est fixé au taux maximum prévu par la réglementation. Ce tarif horaire varie de 10,37 € à 26,71 € suivant la nature de la prestation (enseignement, étude ou surveillance) et la classification des enseignants concernés.

n° 14 : Mise à disposition de locaux municipaux pour la M.J.C. de Bédoin

Ceci concerne le renouvellement de la convention passée avec la M.J.C. pour la mise à disposition gracieuse des locaux du réfectoire scolaire, les jours ouvrables de 17h00 à 18h30, pour l'activité d'aide aux devoirs aux élèves de l'école élémentaire, assurée par des bénévoles de l'Association.

n° 15 : Marché de Noël convention d'occupation du domaine public

La municipalité met en place dans le cadre des festivités de fin d'année un mar-

ché de Noël place de la Vigneronne ; une convention doit être établie avec les exposants pour définir les droits et obligations de chacune des parties.

n° 16 : Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale

Un des administrateurs s'étant retiré, le poste à pourvoir, sur proposition de M. le Maire est attribué à Madame Gilberte Levy-Constant en remplacement de Monsieur Patrick Rossetti.

n° 17 : Modification du tableau des effectifs et création d'un emploi non permanent

Les modifications concernent les emplois suivants à temps complet :

- pour le Pôle Enfance-Jeunesse-Education, deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;
- pour le service technique, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- pour le service administratif, un poste d'attaché territorial ;

Par ailleurs il est créé un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet.

n° 18 : Mise en place d'un régime d'astreinte pour le service de la Police Municipale

L'astreinte consiste pour une période don-

née en l'obligation pour la personne concernée de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'urgence pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de l'intervention est prise en compte comme temps de travail effectif.

L'astreinte peut concerner un ou plusieurs postes en fonction des nécessités du service et porter sur une semaine, un week-end ou un jour férié. Elle fait l'objet d'une indemnisation ou d'une récupération après accord préalable avec l'agent concerné.

Seuls les grades relevant de la filière police, cadre d'emploi de la Police Municipale et rurale, sont concernés par ce dispositif. Ce régime d'astreinte est institué suivant ces modalités et sera mis en place dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

n° 19 : Vote d'une motion appelant à l'arrêt des négociations en cours par la Commission Européenne pour la création d'un grand marché transatlantique dérégulé

Cette motion, constatant que l'accord en question, s'il aboutissait, s'imposerait aux collectivités territoriales et donc aux communes et remettrait en cause les prérogatives de ces collectivités telles que définies dans la Constitution, manifeste l'opposition du Conseil Municipal aux traités envisagés, demande un moratoire sur les

décisions en cours et refuse tout affaiblissement du cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé et de protection sociale.

Les délibérations suivantes ont été votées à la majorité des présents ou représentés

n° 1 : Modification du budget principal de la commune

Cette modification porte sur l'affectation de 56 000 € à l'opération du Moustier, couvert par un transfert de crédit du même montant provenant du poste dépenses imprévues.

18 voix pour

4 voix contre : Christiane Mahler, Alain Constant, Gilles Bernard, Patrick Rossetti

1 abstention : Gilberte Levy-Constant

n° 2 : Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour le canal de Carpentras

Monsieur Luc Reynard délégué titulaire au sein de cette structure propose son remplacement par Madame Nathalie Reynard.

18 voix pour

2 voix contre : Alain Constant et Patrick Rossetti

3 abstentions : Gilberte Levy-Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard.

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2015

Présents : Luc REYNARD, Chantal BLANC, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Colette LECLERQ, Gilberte LEVY-CONSTANT, Michèle MASSENDÈS, Nathalie REYNARD, Béatrice ROUX, Janine TREVILY, Gilles BERNARD, Patrick CAMPON, Pierre COLIN, Michel DELL'INNOCENTI, Denis FORT, Jean-Marc PETIT, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Patrick ROSSETTI, Dominique ROUYER.

Absents représentés : Gilberte Levy-Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité

n° 1 : Ouverture de crédits par anticipation sur le budget annexe camping-piscine 2015

Comme la Loi l'y autorise dans la limite de 25 % des crédits ouverts en investissement au budget 2014, le Conseil Municipal peut décider d'ouvrir des crédits par anticipation avant le vote du budget 2015 pour des travaux d'investissement à engager d'urgence. Dans ce cadre une ouverture de crédit de 3 400 € est votée par anticipation pour réaliser des travaux sur les sanitaires du camping.

n° 2 : Versement anticipé de subventions

Comme les années antérieures et dans l'attente de l'adoption du budget 2015, des subventions sont versées par anticipation à certaines associations pour leur permettre d'assurer la continuité de leur fonctionnement. Ceci concerne le versement anticipé à la M.J.C. d'un montant

de 3000 €, au Racing Club de Bédoin à hauteur de 5 400 € et le versement de la subvention spécifique liée à l'espace Eric de la MJC pour un montant de 2000 € correspondant au premier trimestre 2015.

n° 3 : Acquisitions foncières

Le Conseil Municipal dans le cadre du programme d'acquisition foncière pour réaliser les équipements nécessaires au développement de la Commune donne son accord pour l'acquisition amiable de deux parcelles situées au lieu-dit Prés de la Maire classé en zone A du Plan local d'urbanisme, au prix de 5 € du mètre carré. Les terrains concernés sont :

- la parcelle cadastrée section F 1063 de 1 000 m² pour 5 000 €,

- la parcelle cadastrée section F 1022 de 2 090 m² pour 14 050 €.

M. Le Maire est autorisé à signer les actes de vente et les pièces afférentes à ces acquisitions.

n° 4 : Convention de mise à disposition partielle de la Commune de Bédoin du service cartographie de la CoVe

Cette convention prévoit la mise à disposition partielle de ce service à la commune pour un coût annuel de 652 € par an.

n° 5 : Convention de mise à disposition de la commune de Bédoin du service assistance de la maîtrise d'ouvrage de la CoVe

Cette convention prévoit la mise à disposition de 12 demi-journées de ce service afin d'aider la Commune à lancer un marché pluri-annuel à bons de commande pour l'entretien et la maintenance

de l'éclairage public. Les frais correspondants à cette prestation s'élèvent à 1 368 €

n° 6 : Etude de diagnostic de l'Eglise Saint Pierre à Bédoin, demande de subventions

Une étude a été confiée au cabinet d'architecte Lefèvre pour mener une étude de diagnostic sur l'état de l'ensemble de l'église paroissiale de Bédoin. Cette étude doit permettre à la commune de prévoir la programmation pluri-annuelle des travaux à envisager suivant leur priorité. Une demande de subvention sera faite à la Direction Régionale des Affaires culturelles (D.R.A.C.) qui a été associée au choix du cabinet, à hauteur de 50 % du coût total fixé à 34 000 € H.T..

n° 7 : Demande de subventions au Conseil Général du Vaucluse pour une manifestation théâtrale à la bibliothèque municipale de Bédoin

La commune sollicite du Conseil Général une subvention de 500 € pour l'organisation d'une manifestation « invitation au théâtre » qui sera organisée par la bibliothèque municipale à l'automne 2015.

n° 8 : Convention de fourrière automobile

La commune souhaite confier à une entreprise l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules en stationnement abusif sur le domaine public communal. A cet effet, une convention doit être signée avec la société Boyer à Carpentras, titulaire de l'agrément préfectoral nécessaire. Cette convention prendrait effet dès notification du contrat et pour une durée de 5 ans. La rémunération du prestataire couverte par le tarif des contraventions défini

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2015

au code de la route comprend l'enlèvement, la garde journalière et l'expertise.

n° 9 : Désignation des représentants de la commune auprès de la commission locale d'évaluation de transferts de charges

La commune doit désigner ses représentants auprès de cette commission à la CoVe. Sont désignés : titulaire Madame Nathalie Reynard, suppléant Monsieur Pierre Colin.

n° 10 : Renouvellement de la convention d'objectif et de financement de la crèche avec la C.A.F.

Cette convention prolonge le partenariat entre la C.A.F. et la mairie de Bédoin concernant les objectifs et le financement de la crèche pour la période 2015-2018.

n° 11 : Convention carte temps libre

Cette convention avec la C.A.F. se substitue au dispositif antérieur des chèques loisirs. Elle a pour objet d'aider les familles allocataires à revenu modeste à bénéficier des structures de loisirs existantes sur la commune pour les enfants de 3 à 18 ans. L'aide financière varie suivant le quotient familial de 136 à 72 € par an et par enfant. Le financement est assuré pour 50 % par la commune et pour 50 % par la C.A.F.. Le montant de l'engagement financier de la commune pour 2015 s'élève à 1 832 €.

n° 12 : Convention entre la Commune et la Direction Département de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.)

Cette convention définit les objectifs et les moyens que se fixe la commune en accord avec la D.D.C.S. pour l'accueil des jeunes de 11 à 18 ans.

n° 13 : Fixation des tarifs des documents proposés à la vente par l'Office de Tourisme

Ces documents concernent principalement les cartes ou topo-guides proposés sur le Ventoux ou la région ainsi que la médaille de Bédoin frappée par la monnaie de Paris.

n° 14 : Adhésion de la Commune au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse (C.D.G.)

Une convention triennale passée avec le C.D.G pour 800 € par an définit les missions que peut assurer ce service au profit de la Commune en matière de prévention des risques professionnels : conseils, expertises ou missions particulières.

n° 15 : Mise en place du Compte Epargne Temps (C.E.T.)

Le C.E.T. tel que prévu par la Loi définit les modalités de stockage des jours de congés ou de récupération que l'agent ne souhaite pas prendre pendant l'année en cours, mais utiliser plus tard. Le C.E.T. est ouvert à tous les agents titulaires ou non titulaires de droit public justifiant d'une année de service. Après avis favorable du comité technique réuni le 3 février 2015, la Commune met en place à compter du 1^{er} janvier 2015 les modalités d'application locales du C.E.T.. Celui-ci peut contenir au maximum 60 jours quelle que soit la nature des jours épargnés.

n° 16 : Modification du tableau des effectifs et création d'emplois aidés

Il est décidé d'adopter le tableau des emplois suivants : suppression d'un poste d'agent de maîtrise et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Par ailleurs M. le Maire est autorisé à solliciter le financement d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi d'un an pour les services techniques.

Les délibérations suivantes ont été votées à la majorité des présents ou représentés

n° 1 : Budget principal 2015, ouverture de crédits par anticipation

Comme la Loi l'y autorise et pour assurer la continuité des services publics, la commune peut engager et mandater des dépenses d'investissement urgentes avant le vote du budget principal, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget antérieur.

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de crédits par anticipation à hauteur de 192 708 € pour des opérations identifiées individuellement. Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

Vote : 18 voix pour et 5 contre Gilberte Levy-Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard, Alain Constant et Patrick Rossetti.

Les élus ayant voté contre, précisent que cette prise de position concerne leur opposition aux travaux envisagés pour l'aménagement du carrefour de la RD 974 et du chemin des Vergers, prévus dans ces crédits.

n° 2 : Convention entre la commune et le Département sur la participation financière de la Commune aux travaux de sécurisation du carrefour RD 974 chemin des Vergers aux Baux

Cette convention prévoit la participation de la commune à ces travaux à hauteur de 45 % du montant H.T., le Département maître d'ouvrage de l'opération, prenant en charge 55 % du coût.

Vote : 18 voix pour et 5 contre Gilberte Levy-Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard, Alain Constant et Patrick Rossetti.

n° 3 : Création d'un marché paysan

La commune décide de mettre en place un marché paysan, place de la République, tous les samedis de 17h30 à 19h30 (hors manifestations exceptionnelles) à compter de début avril jusqu'à fin septembre. L'organisation et le fonctionnement seront fixés par arrêté municipal ; le droit de place encaissé par le régisseur est fixé à 5 € par emplacement de 4 mètres linéaires maximum.

Vote : 18 voix pour et 5 absentions Gilberte Levy-Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard, Alain Constant et Patrick Rossetti.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.



Bédoin au XVII^e siècle
Peinture représentant
Bédoin au Palais de Justice
de Carpentras

Le budget municipal pour 2015

Le Conseil Municipal, réuni le jeudi 26 mars, après avoir approuvé les résultats comptables de l'exercice 2014 (comptes de gestion établis par madame le receveur municipal, fonctionnaire d'Etat, et comptes administratifs établis par les services communaux), a voté l'affectation des résultats (excédentaires), puis les budgets 2015 qui lui ont été présentés (budget principal de la commune et budgets annexes pour l'exploitation forestière et pour l'ensemble camping-piscine municipal).

Les chiffres précis ne peuvent être communiqués qu'après le délai réglementaire d'approbation tacite par le contrôle de légalité préfectoral. Nous vous en communiquons cependant ci-dessous les grandes lignes.

Le budget communal est voté, comme la Loi l'impose, en équilibre pour chacune de ses deux sections, la section de fonctionnement (toutes les dépenses, de biens, de services et de personnel qui concourent au fonctionnement courant des services municipaux), et la section d'**investissement** (toutes les opérations d'achats, de travaux et d'équipements qui concourent à améliorer ou accroître de façon durable le patrimoine de la commune).

Ce budget 2015 se caractérise par une réelle stabilité des dépenses de fonctionnement, dont la masse globale se situe autour de 3,5 millions €. Ce chiffre correspond aux dépenses **réelles**, les seules se traduisant par des mouvements de fonds. Cette stabilité impose des efforts importants de maîtrise de nos coûts, principalement les charges générales (achats de biens, et services) et les charges de personnel.

Cet effort est d'autant plus important qu'il nous faut assurer des charges nouvelles, transférées par l'Etat (notamment celles résultant de la réforme des rythmes scolaires et de l'organisation des temps d'activités périscolaires ; également celles de l'instruction des dossiers d'urbanisme transférée par l'Etat à l'Intercommunalité, mais dont le coût est supporté par la Commune). Dans le même temps l'Etat nous fait participer à l'effort d'assainissement des finances publiques en réduisant à nouveau la dotation globale de fonctionnement qu'il nous verse.

Grâce à ces efforts et du fait des excédents de fonctionnement cumulés sur les exercices antérieurs, le **budget d'investissement** pour 2015 reste à un niveau ambitieux. Les dépenses prévues **pour des équipements nouveaux** s'élèvent en effet à 1,8 millions €, auxquels s'ajoutent plus de 1,3 millions € pour des travaux déjà inscrits au budget 2014 et engagés, mais dont l'achèvement et donc le paiement se poursuivent sur 2015.

Parmi les principaux investissements nouveaux prévus, citons notamment :

- les aménagements de voies et de réseaux (chaussées, pluviaux, enfouissement Télécom en particulier chemin de Beaumont, chemin du Ménèque, carrefour RD 974 avec chemin des vergers, accès sécurisé au Moustier) ;
- la réalisation d'un boulo-drome avec toilette et local, route de Crillon ;
- les études en cours pour la maîtrise d'œuvre d'une maison de santé pluriprofessionnelle ainsi que pour l'aménagement de la place des frères Provane (place de l'Office de Tourisme) ;
- les travaux d'aménagement du bâtiment du Moustier pour accueillir le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V.) qui en sera locataire ;
- l'habillage en pierres des remparts reconstruits ;
- des acquisitions foncières en vue de la création d'une zone artisanale ;
- des aménagements de voirie pour embellir et sécuriser le village (éclairage, vidéo-surveillance, panneaux lumineux etc ..).

Tous ces investissements sont financés **principalement** par nos excédents de fonctionnement capitalisés, complétés par les subventions qui nous sont effectivement attribuées, par l'Etat, la Région et le Département (d'autres sont en cours d'instruction mais non encore budgétées, en attente de décisions).

Un emprunt de 270 000 € déjà inscrit au budget 2014 mais pas encore réalisé, est prévu spécifiquement pour couvrir des travaux d'aménagement du bâtiment du Moustier. Son remboursement sur 15 ans sera couvert par les loyers que nous payera le S.M.A.E.M.V. dès son emménagement dans les locaux et durant 15 ans. Le faible niveau actuel d'endettement de la commune permettra sans problème d'amortir cette dette.

Rappelons enfin que les taux d'imposition communaux de Bédoin restent inchangés depuis 2001 ; l'accroissement du rendement de ces impôts du fait des nouvelles constructions ou extensions et de la révision des valeurs locatives par l'Etat nous permettent de maintenir ces taux à un niveau modéré.

Nous vous donnerons des informations plus précises dans le prochain numéro du Passadou et restons à votre disposition pour répondre éventuellement à vos questions.

Pierre COLIN

Les travaux réalisés ou en cours à Bédoin

Les remparts

Les gros travaux de reconstruction des remparts s'achèvent fin mars. Nous pensons rouvrir à la circulation le chemin des remparts en avril. Cependant cette réouverture se fera en alternance sur une seule voie puisque des travaux de finition doivent être réalisés par l'Association ACARE Environnement à partir de début avril pour redonner leur aspect d'origine aux remparts en effectuant un habillage en pierres sur le voile de béton. Les pierres sont celles récupérées lors de la démolition. La durée approximative de ces travaux de finition est de 8 mois. Le coût total de l'opération s'élève à 578 000 € TTC financé à hauteur de 27 % par le Conseil Général, 9 % par l'Etat, 64 % par la Commune.



Les remparts en béton seront recouverts d'un habillage en vieilles pierres

Chemin du Ménèque

La réalisation d'un réseau pluvial et l'enfouissement du réseau le long de ce pluvial sont achevés. La poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques sur tout le chemin puis la réfection complète des enrobés seront réalisés à partir du printemps.

Chemin de Beaumont

La création du réseau pluvial et l'installation de quatre lampadaires sont achevées. La réfection de la chaussée sera réalisée sur la totalité de ce chemin au printemps 2015.

Réfection des calades



L'équipe d'ACARE Environnement et les élus - Place Boncompagnie

Nous vous invitons à venir admirer leur travail dans le village, rue de la Rocaille, à la traverse de l'église et aux placettes Boncompagnie et de la Berque.

Rappelons que ces travaux sont financés par la Commune dans le cadre de la convention signée avec ACARE Environnement.

Ces calades, réalisées par ACARE Environnement dans le cadre d'un chantier de réinsertion au travail des personnes au chômage, sont achevées ; elles ont fait l'objet d'une inauguration le 10 mars en présence de M. le Maire, de la Présidente et de la Directrice de l'Association ACARE, de nombreux élus de Bédoin et des communes environnantes, du représentant du Conseil Général et de toute l'équipe de salariés qui a travaillé sur cette belle réalisation.



Du beau travail - Traverse de l'Église

Office de Tourisme

À l'Office du Tourisme les travaux d'aménagement internes ont été réalisés, réfection du carrelage et des peintures, de façon à rendre ces locaux plus accueillants et fonctionnels pour le personnel et les visiteurs.

D'autres réalisations débiteront dans le courant de l'année :

- **Sur la route du Ventoux, à l'intersection de la route départementale et du chemin des Vergers aux Baux** un aménagement est prévu pour sécuriser ce secteur dangereux et faciliter l'accès au chemin des Vergers. Ces travaux qui vont démarrer prochainement seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général avec une participation financière de 45 % de la Commune. Ils se poursuivront sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune pour réaliser l'accès sécurisé au bâtiment du Moustier.

Par ailleurs une étude de diagnostic est en cours pour définir l'aménagement du bâtiment qui accueillera en 2016 les bureaux du S.M.A.E.M.V. futur locataire.

- **Aire de camping-cars**, un projet est en cours pour aménager l'aire de camping-cars à côté du camping municipal afin de permettre d'accueillir une soixantaine de camping-cars en leur offrant des emplacements définis et équipés en eau et en électricité ainsi qu'une station de vidange. La gestion de l'accès et du tarif sera entièrement automatisée. Une 1^{ère} tranche de travaux sera réalisée à l'automne 2015 et pour un achèvement prévue en 2016.

Dominique ROUYER

Le Camping Municipal

Le camping municipal a fait sa toilette de printemps pour accueillir à partir du 15 mars les touristes nouveaux et anciens que nous souhaitons nombreux. Ils pourront apprécier les quelques aménagements que nous avons réalisés sur les toilettes et les parties communes afin d'améliorer leur confort. La piscine municipale ouvrira comme chaque année à partir de la mi-juin.

Colette LECLERCQ

Entretien des cours d'eau par l'EPAGE



Le technicien de l'EPAGE avec les élus

Comme chaque année, l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin Sud-Ouest Mont Ventoux) dont notre commune est membre, a réalisé cet hiver des travaux d'entretien sur certaines parties de nos cours d'eau, le Bécarras et le Retoir.

Quelques dépôts sauvages importants (gravats, bidons, divers gros électroménagers,...), découverts sur le Retoir, ont rallongé la durée d'intervention de l'EPAGE et entraîné un surcoût pour la commune afin d'enlever ces divers déchets.

Nous tenons à rappeler, que non seulement cette gestion régulière d'entretien par l'EPAGE (débroussaillage, abattage de certains arbres, enlèvement d'embâcles) s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les inondations mais qu'elle participe également au maintien de la biodiversité et que ces objectifs passent aussi par une

démarche éco-citoyenne de l'ensemble des habitants de Bédoin.

Nathalie REYNARD et Jean-Louis RIBAS

Font de Cnaud

« Per cumba que nominum canal », extrait de l'acte original de la fin du X^e siècle, aux archives des Bouches-du-Rhône.

Cette source, située dans le Ventoux, à 915m d'altitude, au carrefour de la draille de St Jean et celle du Pous de Rebous, fut classée par les Eaux et Forêts en 1895 parmi les sources qui ne tarissent pas en été, mais dont le débit descend en-dessous d'1 litre par minute.

Il est vrai que nous ne l'avons jamais vu tarir, mais bien réduite au goutte à goutte. Les randonneurs, les pèlerins de St Jean et les chasseurs étaient inquiets de la voir disparaître. Mr Cortial, agent de l'Office National des Forêts, nous a transmis le plan de la source établi par ses prédécesseurs au XIX^e siècle. Ce plan nous a permis de retrouver assez rapidement les anciens tuyaux en poterie, fabriqués à Bédoin par la famille Fructus, colmatés par le calcaire.

Pour refaire ces canalisations, un chantier manuel fut entrepris l'été dernier avec l'aide de nombreux bénévoles, d'élus de Bédoin et Flassan, et de l'Association toujours présente des « All Stars ».

Nos remerciements vont à tous ces passionnés du Ventoux, très attachés à maintenir la mémoire collective.



Les bénévoles au-dessus de la source

Nathalie REYNARD et Gérard DAMIAN

Les temps d'activités périscolaires, un enjeu pour la commune

Après la parution en janvier 2013 du décret sur l'organisation du temps scolaire, la Commune a choisi de mettre en place cette réforme à la rentrée scolaire 2014. Un projet éducatif territorial a été élaboré pour définir les enjeux et l'organisation mise en œuvre sur la Commune. L'objectif est de mieux respecter le rythme biologique des enfants et d'offrir à tous l'accès à des activités artistiques, culturelles, sportives et citoyennes. L'organisation mise en place est le résultat d'un travail commun des enseignants, des parents d'élèves, des élus et du personnel municipal.

La municipalité a choisi la gratuité pour l'accès aux activités périscolaires proposées les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 17h. Ces activités sont variées, sport, cirque, initiation à l'informatique, activités manuelles, jardin et nature, jeux éducatifs, chants etc... Encadrées par du personnel municipal, elles font appel à des intervenants d'association qualifiés et rémunérés, coordonnées par la responsable de l'accueil de loisirs et les deux directeurs d'école, soit vingt quatre adultes intervenant sur ces temps d'activités périscolaires.

L'encadrement est prévu pour des groupes de 8 à 10 par ateliers, allant au-delà des exigences réglementaires en ce domaine, ce qui représente un effort financier important pour la Commune. Le coût par enfant pour 170 enfants actuellement inscrits à ces ateliers (75 % des enfants scolarisés à Bédoin) est évalué à 264 € par an, financé à plus de 82 % par la Commune, le complément provenant de la C.A.F (7,5 %) et de l'Etat (10 %), ce dernier n'étant pas actuellement garanti pour la rentrée scolaire 2015.

La Commune a mis en place un comité de pilotage composé d'élus, de parents, d'enseignants et des animateurs d'ateliers afin de faire une évaluation et d'ajuster

éventuellement le dispositif. Deux réunions ont permis de modifier les procédures d'inscription et de revoir la composition des groupes d'enfants pour chaque atelier.

Le bilan provisoire après deux trimestres de fonctionnement est globalement satisfaisant même si des ajustements sont à prévoir :

- Les enfants sont attentifs et impliqués même s'ils n'obtiennent pas toujours l'activité de leur premier choix ;
- Les parents se disent dans l'ensemble satisfaits de la gratuité des activités et de leur qualité ; ils constatent cependant la fatigue des enfants en fin de semaine ;
- Les enseignants constatent que les nouveaux rythmes scolaires facilitent les apprentissages et offrent des journées plus équilibrées. En maternelle toutefois ils notent la baisse des fréquentations le mercredi matin ce qui pose problème pour la continuité des apprentissages avec l'ensemble des enfants ;
- Pour les intervenants, s'ils estiment que la durée de l'activité est trop courte, ils constatent l'implication et la motivation des enfants.

En conclusion si nous pouvons estimer que cette première mise en œuvre est plutôt satisfaisante, il nous faut cependant rester vigilants sur la suite et mieux apprécier sur la durée les effets bénéfiques attendus de cette réforme.

La poursuite de la participation financière de l'Etat reste une question préoccupante dont nous espérons qu'elle sera favorablement résolue. Dans tous les cas nous continuerons en concertation avec la communauté éducative à nous engager pour le maintien d'un service public de qualité garant de l'avenir de nos enfants.

Jane TREVILLY et Patrick CAMPON

L'A.L.S.H. « Les aventuriers du Ventoux » organise cet été pour les enfants de 6 à 12 ans un séjour du 6 au 10 juillet 2015 dans un centre de vacances proche de Martigues où ils pourront pratiquer des activités diverses, équitation, voile, accrobranche et profiter des joies de la plage à proximité. Pour la première fois, les enfants de 3 à 5 ans pourront découvrir les plaisirs du camping (deux nuitées) soit au camping municipal de Bédoin les 8 et 9 juillet soit au camping du Mont Serein les 5 et 6 août.

Cet été nous accueillerons les enfants à la journée du 6 juillet au 21 août.

Pour tous renseignements, contactez Marion Nardone au 06 29 70 25 48.

Le projet de la maison de santé pluri-professionnelle

Ce projet porte sur la construction d'un bâtiment de 330 m² environ à proximité de la future nouvelle maison de retraite. Ce bâtiment hébergera les professionnels de santé qui le souhaitent (Médecins, dentiste, ostéopathe, podologue, infirmiers, Kiné...) et permettra à la population d'accéder à l'offre de soins de proximité, dans le cadre d'un projet de santé partagé.

La commission d'étude pour la coordination de l'offre de proximité (C.E.C.O.P) qui est une émanation de l'agence régionale de santé (A.R.S.) a donné son accord de principe lors d'une réunion à la Préfecture de région le 6 février dernier. Pour devenir définitif, cet accord est subordonné à la réalisation des deux conditions suivantes...

- La validation du financement : Une réunion est prévue le 27 mars au Conseil Régional,
- L'accord des professionnels de santé, futurs résidents de la MSP : Une rencontre est prévue prochainement avec eux, qui doit déboucher sur la signature d'une convention.

En conclusion : le projet est en bonne voie mais en l'état actuel, il reste une option.

Le recrutement des médecins : le médecin qui devait s'installer à compter d'avril s'est désisté. Avec le docteur Boisson, nous travaillons sur quatre autres pistes. La tâche s'avère difficile mais nous restons concentrés sur l'objectif.

Denis FORT

Du nouveau dans le personnel municipal



Philippe Descamps

Au service technique, suite au départ à la retraite de Joël Perret, il a été procédé au 1^{er} février 2015 au recrutement de Philippe Descamps qui vient ainsi compléter l'équipe polyvalente des douze agents du service technique.

Le service Police Rurale, frappé par la perte récente de deux de ses agents, est complété par le recrutement de deux nouveaux agents à compter du 1^{er} avril 2015 : Jean-Michel Fage, garde-champêtre et ancien gendarme vient seconder le chef de service Frédéric Pellat. Fabrice Langlois assurera les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique avec ses collègues Noémie Caillé et Maxime Favier.



Fabrice Langlois

Madame Fabienne Corman assurera à compter du 1^{er} avril 2015 les fonctions d'assistante administrative auprès du service technique, urbanisme et accueil.

Les postes respectifs de Marion Nardonne, responsable du centre de loisirs, de Sébastien Jacquemin de l'accueil jeunes et de Julien Beynet du restaurant scolaire ont été pérennisés par le Conseil Municipal à compter du 1^{er} janvier.

Par ailleurs, Baptiste Fabre et Franck Rodriguez adjoints d'animation non titulaires bénéficient à compter du 1^{er} avril de contrats aidés par l'État.

Enfin Madame Chantal Crespin assurera les fonctions de responsable des réservations au Centre Culturel et à l'Oustau d'Anaïs et sera référente pour tout l'entretien des locaux et Madame Myriam Gravier assurera en plus de ses missions actuelles, la charge de la régie du Pôle Enfance Jeunesse-Education (prestations péri et extrascolaires, cantine, séjours et crèche).

A tous nous souhaitons pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.



Jean-Michel Fage



Fabienne Corman

Pierre COLIN

L'instruction des autorisations de droit du sol : une nouvelle compétence de la CoVe

Depuis le 16 mars 2015 l'instruction des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme est transférée à la CoVe, suite au retrait de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) service déconcentré de l'Etat qui s'en est déchargé sur l'Intercommunalité.

Pour les pétitionnaires cela entraîne en pratique peu de changement : les formulaires sont toujours à retirer en mairie au service urbanisme qui vérifie la constitution du dossier et le transmet aux instructeurs de la CoVe.

Ceux-ci contrôlent la conformité de la demande avec la réglementation existante en matière d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et code de l'urbanisme) et retournent le dossier à la mairie avec un avis motivé. Le maire notifie au demandeur sa décision.

L'Etat bien que se dessaisissant de l'instruction reste maître du contrôle de la légalité qu'il continue d'exercer.

Cette réforme est importante puisqu'elle transfère l'instruction à l'Intercommunalité, collectivité territoriale composée d'élus communautaires, et que ce sont désormais les communes qui en assurent directement le coût, soit environ 130 € par dossier, déduit de l'attribution de compensations versée par la CoVe à la Commune.

Pour toute demande, le service urbanisme de la mairie **ouvert exclusivement le matin**, reste à votre disposition.

Le service instructeur de la CoVe peut éventuellement recevoir les pétitionnaires sur rendez-vous.

Jean-Marc PETIT

Zone artisanale intercommunale à Bédoin

La Commune de Bédoin procède actuellement à l'acquisition de plusieurs parcelles sur le quartier des Prés de la Maire, route de Bédoin à Crillon, en vue de créer sur ce site une zone artisanale mixte en concertation avec la Commune de Crillon-le Brave et avec la CoVe qui détient la compétence «développement économique». **Les entreprises intéressées pour l'acquisition éventuelle d'une parcelle dans cette future zone artisanale sont appelées à se manifester dès à présent en Mairie de Bédoin.**

Luc REYNARD

Les logements à loyer maîtrisé à Bédoin

Le 19 janvier dernier ont été inaugurés les quatre premiers logements aidés réhabilités par « Grand Delta Habitat » (ex : Vaucluse logement), à Sainte Colombe dans l'ancien presbytère et au-dessus de la poste de Bédoin, en présence du Maire, Luc Reynard, Gilles Vève, Vice-Président de la CoVe, Dominique Tadde, Président du Grand Delta Habitat et Yann Sordelet, Directeur général.

Ces quatre logements accueillent trois familles avec des enfants, et une personne seule. Ils constituent la première réalisation à Bédoin. Elle répond à la demande de logements locatifs en faveur des personnes à revenus modestes, qui se poursuivra par la construction, en cours, de vingt logements sur les terrains de la Carita route de Malaucène dont la livraison est prévue pour début 2016.

Pierre COLIN

Recensement sur Bédoin des biens dits «vacants sans maître»

Suite à une délibération du Conseil municipal de Bédoin, votée à l'unanimité le 30/10/2014, la municipalité a signé le 23 février 2015 avec la SAFER (Société d'Aménagement foncier et d'Établissement Rural de la Région PACA) une convention pour recenser ces biens sur la Commune hors la forêt communale du Ventoux.

Il s'agit de rechercher sur la base du cadastre communal les biens des propriétaires nés avant 1915, ou dont la date de naissance est inconnue, ou dont le nom est inconnu au cadastre. Actuellement 92 biens identifiés représentant 125 parcelles, pour une surface 24,5 hectares, répondent à ces critères.

Pour ces biens, la SAFER enverra au dernier propriétaire identifié ou supposé tel une lettre recommandée et analysera les réponses ou l'absence de réponse. Le cas échéant le maire prendra un arrêté constatant l'absence de propriétaire ou le non paiement de contribution foncière depuis plus de 3 ans, arrêté qui sera publié dans 2 journaux d'annonces légales, affiché en Mairie et notifié au propriétaire supposé ainsi qu'à l'autorité préfectorale.

Six mois après la dernière publication ou notification, si le propriétaire ne s'est pas fait connaître, le bien présumé vacant sera intégré par un acte réglementaire aux biens communaux.

Cette opération inédite dans le Vaucluse et qui a donc un caractère pilote présente un réel intérêt, elle permettra en effet :

- de réintégrer des biens ignorés de leur propriétaire dans leur patrimoine familial.
- de rétrocéder éventuellement à des agriculteurs installés ou à des jeunes souhaitant s'installer des parcelles en zone agricole
- ou d'intégrer dans le patrimoine communal les parcelles restées sans propriétaire.

A l'issue de l'opération toute parcelle sur le territoire de Bédoin aura donc un propriétaire identifié.

Luc REYNARD

Un marché aux fleurs à Bédoin le samedi 25 avril et un marché paysan tous les samedis d'avril à fin septembre

La municipalité de Bédoin a décidé de mettre en place à partir du **Samedi 4 Avril et jusqu'au Samedi 26 Septembre un marché paysan** qui se tiendra tous les Samedis de 17h30 à 19h30 sur la place de la République. Ce marché est **réservé aux producteurs agricoles** qui y vendront leur production.

La commune souhaite favoriser ces circuits courts qui facilitent les échanges entre producteurs locaux et consommateurs et répondre ainsi à une demande croissante de ces derniers, en quête de produits frais de qualité provenant de producteurs locaux.



Dans le même esprit, la commune organise **son premier marché floral** qui se déroulera toute la journée le Samedi 25 Avril prochain, place des Frères Provane.

Nous vous invitons à venir nombreux à ce premier rendez-vous printanier où vous trouverez des plants, des arbustes, des plantes aromatiques, des fleurs et des légumes. Les producteurs présents pourront vous conseiller pour les planter et embellir vos jardins.

Nous souhaitons un plein succès à ces marchés qui pourront contribuer au rayonnement de Bédoin tant pour ses habitants que pour les nombreux touristes que nous accueillons.

Colette LECLERCQ et Jean-Louis RIBAS



In memoriam : Stéphane Pastouret

Stéphane nous a quittés le 22 janvier dernier, emporté brutalement par la maladie. Issu d'une vieille famille de Bédoin, il était entré à la mairie de Bédoin comme agent de sécurité de la voie publique en juillet 2009.

Récemment il avait pris en plus la responsabilité de régisseur des marchés municipaux. Estimé de tous, il s'était impliqué dans la nouvelle équipe de la police municipale. Il savait allier dans ses fonctions dont il était fier sa gentillesse naturelle avec l'autorité nécessaire.

C'est toute la population, émue et recueillie, qui l'a accompagné le lundi 26 janvier pour un dernier trajet dans Bédoin, à la Mairie où M. Le Maire lui a rendu hommage, puis à l'église de Bédoin pour les obsèques religieuses et au cimetière où il repose.

A son épouse, à son fils et à toute sa famille nous adressons toute notre sympathie.

Pierre COLIN

Une bibliothèque dynamique

Le bilan d'activité 2014 nous permet de constater qu'un peu plus de 16 % des habitants de Bédoin empruntent régulièrement des documents à la bibliothèque. Celle-ci met à leur disposition quelques 5 440 documents, régulièrement renouvelés puisque 500 nouveautés enrichissent chaque année les rayons de la bibliothèque, complétés maintenant par une offre de livres numériques. Ceci nous place parmi les bibliothèques municipales les plus fréquentées dans les communes du Vaucluse.

Par ailleurs plus de 20 manifestations vous ont été proposées à la bibliothèque (heures du conte, lectures, conférence, rencontres d'auteurs, présentation de la rentrée littéraire, spectacles, expositions, stage de formation à l'art du conte, ateliers, théâtre, ...). qui ont réuni environ 3 500 participants.

Pour ce printemps, nous vous confirmons quelques rendez-vous ou informations sur l'activité de la bibliothèque :

- pour les enfants (à partir de 4 ans) un rendez-vous autour du conte, mercredi 8 avril à 17 h, salle du conte lu ;
- courant avril, des ateliers d'initiation et de découverte des tablettes numériques vous seront proposés par voie de presse ou sur le site de la commune de Bédoin www.bedoin.fr ;
- un service de portage de livres à domicile est en place depuis plusieurs années pour les personnes isolées âgées ou empêchées même temporairement. Il est entièrement gratuit. Si vous êtes intéressés, contactez la bibliothèque ;
- un prêt de liseuse ou de tablette avec des livres électroniques peut être proposé à tout abonné, sur place, ou à domicile pour une durée maximum de 3 semaines ;
- si vous n'avez pas encore tenté l'expérience « Vivre connectés », n'hésitez plus ! Connectez-vous sur <http://bdp.vaucluse.fr/>, inscrivez-vous, et vous pourrez avoir accès directement de chez vous à des ressources numériques gratuites : films, autoformation, ressources ludoéducatives.

Rappelons que les vacanciers peuvent accéder à la bibliothèque et emprunter jusqu'à 6 documents par semaine moyennant un chèque de caution de 16 € par personne, restitué au moment du départ.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h - Mercredi 10 h/12 h – 15 h/18 h - Jeudi et Vendredi 16 h/18 h - Samedi 10 h/12 h

Tél : 04 90 65 69 72 - Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

« En voyage » Concours Photos

A l'occasion de la réouverture de la ligne SNCF Carpentras/Avignon au trafic voyageurs et de l'inauguration de la nouvelle gare le 30 mai prochain, la CoVe organise un concours de photo sur le thème du voyage, du 1^{er} au 30 avril 2015. Ce concours est réservé aux habitants de la CoVe.

Toutes les photos reçues seront exposées sur le parvis de la nouvelle gare de Carpentras à l'occasion de son inauguration, le 30 mai prochain. La remise des prix aura lieu le même jour.

Parmi les nombreux lots, un week-end à Barcelone pour deux en train, au départ de Carpentras est à gagner.

Vous trouverez les modalités de participation sur le site internet de la CoVe : www.ventoux-comtat.com/concours_photo.html



Manifestations culturelles

La saison culturelle 2015 s'est ouverte le 25 janvier au Centre Culturel Hélen Adam avec la représentation de la «Pastorale Riboun» spécifique à la commune d'Eygüières, qui a connu un vif succès à Bédoin où plus de 120 personnes ont longuement ovationné les acteurs.



Pour vos soirées du printemps et de l'été, le service culturel municipal a programmé plusieurs événements :

- Le traditionnel Carnaval le samedi 14 mars où le Groupe CABR'E CAN a assuré l'animation et les divertissements pour la plus grande joie des enfants et de leurs parents.
- Le 2 mai à 21h30 salle de l'auditorium du Centre Culturel le spectacle humoristique « les Bazarettes » avec Huguette Valéry et Nathalie Comtat nous divertira.
- Le 30 mai à 21h à la Chapelle de Nazareth, nous avons rendez-vous avec le groupe de chants corses «Accentu». Ils nous feront revivre les histoires de leurs beaux villages. Vous apprécierez la beauté de leurs chants et la voix bouleversante de Jean-Pierre Giorgett, accompagné à la flûte et au violon par son fils Mathieu, et à la guitare par Sébastien Artéga.
- Comme chaque année, la traditionnelle Recampado aura lieu les 13 et 14 juin avec ses cortèges pittoresques, ses chants et ses danses. Venez nombreux les applaudir.
- Enfin le mardi 23 juin nous nous retrouverons au sommet du Ventoux pour le feu de la St Jean.

Michèle MASSENDES

Les manifestations sportives du trimestre



Ces manifestations sportives ont débuté en beauté par le traditionnel Trail du Ventoux qui a réuni depuis Les Florans à Bédoin environ 1 500 participants le dimanche 15 mars pour deux circuits l'un de 26 kilomètres l'autre de 46 kms, un beau parcours et une belle participation malgré un temps maussade et l'enneigement du Ventoux.

- Samedi 28 mars rallye national «OrangeVentoux classic» réservé aux voitures historiques de compétition, au parking de la Vigneronne
- Vendredi 8 et samedi 9 mai passage du Rallye moto France 2015 BMW
- Lundi 25 mai passage d'un groupe cyclistes hollandais
- Mercredi 27 mai randonnée dans le Ventoux organisée par la Fédération Française de Randonnées Pédestres
- Samedi 6 juin passage à Bédoin du circuit cycliste sénior Mont Ventoux - Beaumes de Venise
- Dimanche 7 juin Triathlon Ventouxman, occupation de la place de la Vigneronne et passage des concurrents à vélo
- Mercredi 10 juin passage d'environ 200 participants du « club Bugatti » dans le cadre des rencontres internationales Bugatti 2015 (entre Bédoin et le Chalet Reynard)
- Samedi 13 juin manifestation cycliste hollandaise à Bédoin du parking St Marcellin au sommet du Ventoux
- Dimanche 14 juin «GT Dream», baptême à bord d'automobiles de prestige entre le Chalet Reynard et le Col des Tempêtes
- Samedi 20 juin manifestation cycliste hollandaise «La Sporta», occupation place de la République
- Dimanche 28 juin rassemblement de voitures anciennes place de la Vigneronne
- Dimanche 28 juin « Grand Fondo New York-Mt Ventoux » rassemblement international de cyclistes 1000 participants passent dans le village en provenance du Ventoux.

Vincent POUILLAUE

Foires artisanales à Bédoin de 9h à 19h

Vendredi 1^{er} mai : place de la Vigneronne
 Vendredi 8 mai : place de la République
 Jeudi 14 mai : place de la Vigneronne

Vide grenier

Dimanche 17 mai : place haute de la Vigneronne de 5h à 19h
 Dimanche 7 juin : place de la Vigneronne (partie basse) de 14h à 19h
 Samedi 4 juillet : place des frères Provane de 5h à 19h

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

Tél : 04 90 65 95 66 - Courriel : secretariat@mjcbedoin.org - Site : <http://www.mjcbedoin.org>

Votez pour élire le nouveau logo de la MJC

La MJC lance un concours auprès de ses adhérents pour faire évoluer son logo.



Vous êtes tous invités à choisir votre logo préféré parmi ceux qui ont été pré-sélectionnés.

Le vote, ouvert aux adhérents et au grand public, se déroulera entre le 11 mai et le 17 mai.

Nous vous invitons à venir au secrétariat de la MJC ou à

l'Espace Jeunes Municipal (Espace ERIC-Ecg) pendant les heures d'ouverture.

Le dépouillement aura lieu le 17 mai, jour de la course de brouettes.

Cinéval

Vendredi 10 avril :

- 18h30 : Bob l'éponge,
- 20h30 : Le dernier loup.

Tarifs et renseignements sur le site de la MJC (<http://www.mjcbedoin.org>) ou sur le site de la Mairie (<http://www.bedoin.fr/fr/information/68798/cineval>).

Préparez vos brouettes !!!

La 4^{ème} édition de la course de brouettes se déroulera le 17 mai.

Cette manifestation familiale change de décor : rendez-vous à partir de 11h sur le terrain des cerisiers route du Ventoux (face au parking St Marcellin).

Nous vous attendons nombreux !!!

Restauration et buvette sur place.

Du rock, rien que du rock, à Bédoin !

Concert gratuit en extérieur, sur le parvis du Centre Culturel Hélen Adam au cœur de Bédoin, le 6 juin à partir de 19h ! Grillades, boissons et rock seront au rendez-vous !

Cette année, quatre groupes sont à l'affiche : SWEET PULSE, AERAN, BREAK THE SILENCE et NOOBS.

Spectacles GRS et Danse de fin d'année

La fin de saison de la MJC sera l'occasion de manifestations qui vous permettront de découvrir le travail des élèves dans certaines de nos activités sportives :

- les démonstrations de GRS (Chantal) le vendredi 20 juin à 21h,
- les prestations de Danse (Maïlys) le samedi 21 juin à 21h.

Espace Régional Internet Citoyen (ERIC)

Ecg de Bédoin (informatique - multimédia)

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont venues faire don de leur matériel informatique usagé. Cette action citoyenne se prolonge toute l'année.

Deux ordinateurs reconditionnés, une imprimante et un scanner ont déjà été remis à l'école publique de Méthamis. Un projet avec les « Restaurants du Cœur » de Mazan est en cours.

Nous reprenons toujours les cartouches d'encre vides (jet d'encre et laser). Des containers sont à votre disposition à la Mairie, à l'EJM et dans les écoles publiques de Bédoin. Notre programme de formations individuelles est disponible à la Mairie, l'EJM et sur le site internet de la MJC (<http://www.mjcbedoin.org/index.php?pages/informatique>).

Contact : eric.mjcbedoin@gmail.com

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/eric.mjcbedoin>

La Boule du Ventoux

Programme bouliste

En Avril

Samedis 4 - 11 - 18

Dimanches 5 - 12 - 19 - 26

Pétanque montée 2 joueurs à 15h

Pétanque mêlée 2 ou 3 joueurs à 15h

En Mai

Vendredi 1^{er}

Vendredis 8 - 15 - 22 - 29

Samedi 23

Dimanches 3 - 10 - 17 - 24 - 31

Pétanque montée 2 joueurs à 15h

Pétanque montée 2 joueurs à 21h

Pétanque mêlée 3 joueurs à 15h - Challenge « Boule du Ventoux »

Pétanque mêlée 2 ou 3 joueurs à 15h

En Juin

Vendredis 5 - 12 - 19 - 26

Samedi 27

Dimanches 7 - 14 - 21 - 28

Pétanque montée 2 joueurs à 21h

Pétanque montée 3 joueurs à 15h - Challenge « Groupama »

Pétanque mêlée 2 ou 3 joueurs à 15h

Fête des Baux 3 - 4 - 5 juillet (consulter les affiches)

Etat Civil

BIENVENUES :

Thaïs RAMIA PASCALné le 10.12.2014
Mathilde GRIMALDInée le 22.01.2015
Odray JEORGEné le 30.01.2015
Juliann DESBARRESné le 03.02.2015
Kelyssa CASTILLOnée le 15.02.2015
Océane CONSTANT.....née le 22.02.2015

CONDOLÉANCES :

Paulette BRECHET (79 ans).....le 13.12.2014
Raoul VENDRAN (93 ans)le 22.12.2014
Simonne DETHES (93 ans)le 28.12.2014
Andrée ROUSSE (92 ans)le 29.12.2014
Joseph TABENI (72 ans)le 02.01.2015
Bernard PERRET (65 ans).....le 03.01.2015
Daniel ANINO (72 ans).....le 07.01.2015
Marie-Thérèse CHATELAIN veuve MORENAS (92 ans).le 07.01.2015
Paulette LOPIN veuve GARDEZ (93 ans).....le 14.01.2015
Stéphane PASTOURET (46 ans)le 22.01.2015
Patrick BENOIT (67 ans)le 28.01.2015
Régina FABRE (82 ans)le 10.02.2015
Maria BROTTTO veuve MENDEZ (88 ans).....le 14.02.2015
Marthe PREDON veuve CHIRON (92 ans).....le 25.02.2015
Giselle MOULIN épouse PASQUINI (89 ans).....le 07.03.2015
Michèle DI GLERIA (46 ans).....le 08.03.2015
Raymond JONCOUR (84 ans)le 23.03.2015

Calendrier des gardes des médecins

Dr BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA, CAUT-POITOUT
à Mazan, Dr BOISSON à Bédoin,
Dr LUNADIER à Mormoiron, Dr NADRA à Villes-sur-Auzon,
Dr COSTE à Malemort.

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

4-5- avril	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
6 avril	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
11-12 avril	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
18-19 avril	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
25-26 avril	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
1er mai	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
2-3 mai	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
8 mai	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
9-10 mai	Dr Philippe BOISSON	04.90.65.92.12
14-15 mai	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
16-17 mai	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
23-24 mai	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
25 mai	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
30-31 mai	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
6-7 juin	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
13-14 juin	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
20-21 juin	Dr Philippe BOISSON	04.90.65.92.12
27-28 juin	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78

**SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112**

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237

Bienvenue à

Monsieur et Madame FOURNIER - SARL C.H. Fournier qui reprennent la gérance du bar-hôtel-restaurant
« le Guintrand » à Ste Colombe - Tél : 04 90 37 10 08 - Courriel : leguintrand@hotmail.com

Jérémy MATHIEU qui crée son entreprise EURL Mathieu Jérémy élagage - élagage, abattage, démontage, taille de haie
et débroussaillage - 226 chemin des Crans à Bédoin - Tél : 06 08 93 52 61 - Site : www.j-elagage.fr

